



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 janvier 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 janvier 2009

SEANCE DU 19 janvier 2009

Vente de divers immeubles aux enchères publiques

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique

BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : Mme Annick DEFAYE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Bernard BARE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Julie BIRET donne pouvoir à Frédéric GIRAUD

Excusés :

Conseillers :

Mme Nathalie BEGUIER -

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 janvier 2009

DELIBERATION D20090046

URBANISME ET AFFAIRES
IMMOBILIERES

Vente de divers immeubles aux enchères publiques

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après examen par la commission municipale compétente,

La Ville de Niort a déjà cédé des éléments de son patrimoine privé par la procédure de vente aux enchères publiques avec le concours du Marché Immobilier des Notaires. De nouvelles cessions du Patrimoine de la Ville de Niort sont envisagées en ayant recours à cette procédure.

La vente aux enchères publiques présente l'intérêt de permettre une exécution rapide de la vente (environ 10 semaines). Elle assure la transparence dans la mesure où le prix payé est officialisé. Elle garantit aussi l'impartialité de la collectivité, celle-

ci n'intervenant pas dans le choix des candidats. De plus, les frais de cette opération sont supportés par les acquéreurs.

Ainsi, je vous propose de procéder à la cession des immeubles suivants :

<i>Type de logement</i>	<i>Descriptif</i>	<i>Section</i>	<i>Numéro</i>	<i>Superficie</i>	<i>Adresse</i>
Maison d'habitation	Cave – RC : petite entrée, cuisine, salon, courette et dépendance 1 ^{er} : palier, chambre, cabinet de toilette, débarras 2 ^{ème} : une chambre, grenier	DM	556	56 m ²	23 Rue de Ribray
Maison d'habitation	RC : salon/séjour, cuisine, une pièce, courette 1 ^{er} : deux pièces	HE	1	162 m ²	348 Avenue de Limoges
Maison d'habitation	RC : vaste entrée en deux vestibules, deux grandes pièces, cuisine, salle de bains, WC, chaufferie, laverie, construction annexe, deux dépendances, parc 1 ^{er} : large couloir desservant trois grandes pièces, une autre pièce, 2 ^{ème} : cinq pièces, WC, couloir, passages, combles grenier	BT	221	1 404 m ²	38 Rue Paul François Proust
Maison d'habitation	Cave – RC : deux pièces 1 ^{er} : deux pièces 2 ^{ème} : trois pièces grenier	BW	139	51 m ²	55 Rue Saint Gelais

Ces logements feront l'objet d'une visite préalable par le responsable régional du Marché Immobilier des Notaires. Le montant des mises à prix sera fixé par la Ville de Niort sur la base de l'avis de valeur délivré par France Domaine et de l'expertise du Marché Immobilier des Notaires.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la cession des immeubles cités ci-dessus suivant le principe de la vente aux enchères publiques par le Marché Immobilier des Notaires, et de son centre régional situé à BORDEAUX, ainsi que le mode de fixation des mises à prix tel qu'il est indiqué ci-dessus ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à cette procédure de cession, sachant que la vente sera parfaite dès la fin de la phase des enchères publiques.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL